



CONGRÈS DES
POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX
CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT D'ACTIVITES

Communication du
Secrétaire Général du Congrès

à l'occasion de la 1167^e réunion des Délégués des
Ministres (novembre 2012-avril 2013)

CG(24)18

Flashez le QR Code
pour télécharger la version PDF



CG(24)18
3 avril 2013

Rapport d'activités du Congrès

(de novembre 2012 à avril 2013)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1167e réunion
des Délégués des Ministres, le 3 avril 2013

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa réforme, le Congrès a intensifié et élargi son dialogue avec le Comité des Ministres. Les échanges de vues réguliers entre le Secrétaire général du Congrès et les Délégués sont l'occasion de discuter les rapports d'activité du Congrès, qui fournissent un aperçu de ses principales activités institutionnelles et thématiques. Le présent rapport couvre les six derniers mois d'activité, depuis novembre 2012.

Les événements organisés sous la présidence de l'Andorre, qui a décidé de mettre un accent particulier sur la promotion de la démocratie locale et régionale, ainsi que la 24e session (19-21 mars), les visites de suivi en Italie, Albanie, Espagne et Géorgie et la mission d'observation des élections dans l'«ex-République yougoslave de Macédoine» sont quelques-unes des activités principales dans cette période.

Les visites de suivi ont donné lieu à un accroissement du dialogue politique et de la coopération avec les Etats concernés. Le Congrès a également mis l'accent sur l'évaluation de la mise en œuvre de ses recommandations, ainsi que sur la mise en place de nouvelles formes de coopération pour résoudre les problèmes spécifiques soulevés lors des visites. Ainsi, la résolution sur le « post-monitoring et post-observation des élections du Congrès: Développer le dialogue politique » adoptée lors de la 24e session, fixe le cadre de la poursuite du dialogue politique avec les autorités nationales à la suite d'une procédure de suivi et la définition d'une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations du Congrès.

Depuis quelques années, l'Europe est frappée non seulement par une énorme crise économique et financière, mais aussi par une crise de confiance dans le fonctionnement démocratique de nos sociétés. Le Congrès a donc décidé de placer ses deux sessions annuelles en 2013 sous le thème général : « L'Europe en crise - les défis de la démocratie locale et régionale ». L'objectif est de permettre aux élus locaux et régionaux d'échanger sur les moyens de lutter contre la crise et d'identifier des réponses concrètes au niveau local.

La session de mars a fourni la première occasion d'organiser de tels échanges, avec des débats sur des thèmes tels que la promotion de la participation des citoyens, le renforcement de l'inclusion sociale et la prévention de la corruption par le renforcement de l'éthique en matière de gouvernance. Les présentations de Valentina Matvienko, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, Tengiz Shergelashvili, premier vice-ministre du développement régional et de l'Infrastructure de Géorgie et Gilbert Saboya Sunye, Ministre des affaires étrangères d'Andorre, entre autres, ainsi que leurs réponses aux questions des membres du Congrès, ont contribué positivement à cette réflexion.

Par ailleurs, l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms, lancée lors de la 24e Session, est le résultat concret d'un an et demi de travail à la suite du Sommet des Maires sur les Roms en septembre 2011. Elle regroupe actuellement près de 120 municipalités, régions et réseaux pour travailler à l'amélioration de la condition des Roms, avec le soutien de la Commission européenne et d'autres organisations.

Le Congrès a également lancé une plateforme interactive en ligne pour recenser les bonnes pratiques locales et régionales dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Cette plateforme devrait servir d'outil de soutien au Pacte des villes et régions élaboré par le Congrès comme contribution locale et régionale à la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe.

Le Congrès saisit chaque occasion pour élargir sa panoplie d'outils pratiques lui permettant de mieux se recentrer sur ses missions prioritaires et d'affiner ses actions en conséquence. Son objectif est de poursuivre ses efforts pour être moins théorique et plus pratique, plus opérationnel, en menant des actions ciblées sur les résultats, et en s'engageant dans des activités concrètes en collaboration avec les gouvernements nationaux.

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
1. L'Agenda politique du Congrès	7
2. La coopération au sein du Conseil de l'Europe	9
a. Le secteur intergouvernemental	9
b. L'Assemblée parlementaire	10
c. Le Commissaire aux droits de l'homme	10
d. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....	10
e. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	10
f. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général sur les questions relatives aux Roms	11
g. La Conférence des OING	11
3. Les activités des organes du Congrès	11
a. Les réunions du Bureau.....	11
b. Les sessions plénières	12
c. La Chambre des pouvoirs locaux	13
d. La Chambre des régions	13
e. Les Commissions	14
4. Le suivi de la démocratie locale et régionale	16
a. Les activités de monitoring	16
b. L'observation des élections locales et régionales	18
5. Les activités thématiques	20
a. Inclusion sociale	20
b. Participation des citoyens	21
c. Droits des enfants	21
d. Jeunesse.....	21
e. Soutien au processus démocratique dans la région euro-méditerranéenne.....	22
f. Dialogue interculturel	22
6. Les activités de coopération et relations extérieures.....	22
a. Les partenariats extérieurs	22
b. Les programmes de coopération et plans d'action.....	24
ANNEXES.....	28
Annexe I : Résolution 353 (2013) : Post-monitoring et post-observation des élections du Congrès : développer le dialogue politique	28
Annexe II : Ordre du jour de la 24e Session	32

1. L'Agenda politique du Congrès

- **Réunion du Groupe de contact Congrès – Comité des Régions de l'UE** (Paris, 10 décembre 2012)

La réunion s'est tenue dans le cadre de la coopération institutionnelle entre le Congrès et le Comité des Régions (voir sous point 6.).

- **Signature et ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par la Principauté de Monaco** (Strasbourg, 10 janvier 2013)

Cette ratification intervient peu de temps après la ratification par la Principauté d'Andorre. La principauté rejoint ainsi les 45 pays du Conseil de l'Europe déjà signataires de ce traité international. L'application de la Charte sur « 100% du territoire européen » est un des objectifs majeurs du Congrès. Le texte entrera en vigueur à l'égard de Monaco le 1er mai 2013.

- **Le Président du Congrès rencontre le Président de la Géorgie** (Strasbourg, 22 janvier 2013)

Lors de la visite officielle du président géorgien Mikheil Saakachvili au Conseil de l'Europe, dans le cadre de la session de l'Assemblée parlementaire, Herwig van Staa a fait part au président géorgien de l'état du monitoring en cours de la démocratie locale et régionale en Géorgie. Il a exprimé son inquiétude concernant des allégations de pressions à l'encontre de certains maires géorgiens suite aux élections législatives du 1er octobre 2012. Il a informé Mikheil Saakachvili que le Congrès envisage une visite en Géorgie pour examiner cette situation (voir sous point 4.a.ii)

- **Entrée en vigueur du Protocole n° 3 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif aux Groupements euro régionaux de coopération** (1er mars 2013)

Avec l'entrée en vigueur du Protocole, ces groupements, constitués de collectivités locales et autres organismes publics, auront pour mission de mettre en œuvre la coopération transfrontalière et interterritoriale de leurs membres, dans le respect des compétences et prérogatives de ceux-ci. En effet, le Protocole vise à faciliter la coopération des collectivités ou autorités territoriales relevant d'Etats distincts et simplifie les procédures permettant l'établissement d'organismes de coopération transfrontalière efficaces.

- **Visite officielle du Président au Monténégro** (7-10 mars 2013)

Les échanges de vues entre le Président et des représentants des gouvernements locaux et nationaux et d'autres partenaires ont été centrés sur le développement ultérieur de la démocratie locale et régionale et de projets visant à stimuler la coopération transfrontalière et interrégionale. Il a notamment rencontré le maire de Podgorica et le Secrétaire général de l'Union des communes du Monténégro ainsi que le maire de Cetinje avec lequel il a participé à Podgorica au 14e Cercle d'échanges autrichien, un cadre de discussion entre les représentants des milieux politiques, du secteur économique et des médias, mis en place à l'initiative de l'Ambassadeur d'Autriche au Monténégro. Le Président a également eu l'occasion de s'entretenir avec le vice-ministre du Développement durable et du Tourisme ainsi qu'avec les maires de Zabljak, Kolasin et Kotor et l'évêque de Kotor.

- **Déclaration à l'occasion de la Journée internationale de la Femme** (8 mars 2013)

Dans sa déclaration, le Président van Staa a rappelé que la participation des femmes à tous les niveaux de la vie publique est une exigence démocratique. « Cette exigence a été inscrite dans la Charte du Congrès qui stipule que la proportion de femmes dans toutes ses délégations nationales doit être d'au moins 30 pour cent ; aujourd'hui, nous constatons que

de nombreuses délégations vont bien au-delà et cela conforte notre conviction qu'il est essentiel de disposer d'un cadre législatif qui garantisse la participation des femmes » a-t-il souligné, en rappelant la résolution et la recommandation intitulées "Pour une égalité durable des genres dans la vie politique locale et régionale", dans lesquelles le Congrès encourage les femmes à se porter candidates et à se présenter aux élections.

- **Déclaration du Bureau du Congrès sur l'arrestation du directeur de l'Ecole d'études politiques de Bakou (18 mars 2013)**

Le Bureau du Congrès a exprimé sa préoccupation après l'arrestation récente d'Ilgar Mammadov, directeur de l'Ecole d'études politiques de Bakou, et la décision du 8 mars de la Cour d'appel de Bakou de ne pas le libérer. M. Mammadov a été l'un des interlocuteurs de la délégation du Congrès qui a effectué une visite de monitoring en Azerbaïdjan en avril 2012.

- **Déclaration du Congrès sur la situation des élus locaux et régionaux en Turquie (20 mars 2013)**

Le Congrès, lors de sa 24e session, a adopté cette déclaration dans laquelle il rappelle qu'il a souvent exprimé sa grande préoccupation concernant la détention massive continue d'élus locaux en Turquie, au nombre desquels l'ancienne Maire de Viransehir et ancienne membre du Congrès, Leyla Güven, emprisonnée depuis 2009. Le Congrès a réaffirmé que la détention de plusieurs maires et conseillers municipaux, qui sont dès lors dans l'incapacité de remplir leur devoir envers les citoyens, affaiblit la démocratie locale. Il a également exprimé son soutien aux efforts actuellement déployés pour établir un dialogue dans le cadre du processus dit « d'Imrali » et a réaffirmé sa condamnation de toute forme de violence et de terrorisme pour résoudre des différends.

La Présidence d'Andorre du Comité des Ministres et la démocratie locale et régionale (novembre 2012- mai 2013)

Pour sa première présidence, Andorre a poursuivi les efforts déployés par les présidences précédentes – qui seront repris également par les Présidences à venir de l'Arménie et de l'Autriche - dans la promotion de la démocratie locale et régionale.

Les manifestations suivantes ont impliquées le Congrès :

- **Réunion du Bureau du Congrès (Andorre-La-Vieille, 11 février 2013)**
(voir sous point 3.)
- **Conférence sur le thème "Pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel : Un défi politique et des valeurs" (Andorre-la-Vieille, 7 février 2013)**
Le Congrès a participé à cette conférence destinée à définir les objectifs stratégiques dans le domaine de l'éducation pour le programme d'activités de 2014-2015 et à préparer la Conférence des Ministres de l'Education qui se tiendra à Helsinki les 26-27 avril 2013. Le Président de la Chambre des pouvoirs locaux Jean-Claude Frécon, (France, SOC) représentera le Congrès à la conférence d'Helsinki.

A venir :

- 15-16 avril : **Conférence des Ministres de la Culture** à Moscou avec la participation du Président du Congrès
- 15-21 avril: **Rencontre des Jeunes Ambassadeurs pour la paix et Séminaire de formation à la médiation des jeunes Andorrans** avec la participation d'un Vice-Président du Congrès et son rapporteur thématique Sherman Batson (RU, SOC)

2. La coopération au sein du Conseil de l'Europe

Le Congrès continue de développer un dialogue accru et une coopération étroite avec ses différents partenaires au sein du Conseil de l'Europe.

a. Le secteur intergouvernemental

Le 3 décembre 2012, le Bureau du Congrès a nommé le Président de la Commission de la gouvernance du Congrès Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC), comme coordinateur politique pour la coopération avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe.

Lors de la prochaine réunion du Bureau du Congrès, le 30 avril, M. Lambertz présentera au Bureau – pour approbation – des propositions « d'activités conjointes sur la démocratie locale et régionale » - qui comprendront, entre autres, la coopération avec le CDLR dans plusieurs domaines prioritaires (les réponses à la crise économique et financière, les droits de l'homme au niveau local et la coopération transfrontalière).

i. Plans d'action

Le Congrès inclut des projets sur la démocratie locale et régionale dans les plans d'action du Conseil de l'Europe pour l'Albanie, l'Arménie, la Russie et l'Ukraine, ainsi que des activités au Belarus et au Kosovo.

Il contribue également à la nouvelle politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et a établi des relations avec le Maroc et la Tunisie (voir sous point 6.).

ii. Comité Européen pour la Démocratie Locale et Régionale (CDLR)

Le Président du Congrès a rencontré les membres du CDLR lors de leur réunion les 19-20 novembre 2012 pour discuter de sujets d'intérêt commun.

Le Congrès a apporté une contribution écrite au format révisé des rapports structure et fonctionnement du CDLR.

Les secrétariats du Congrès et du CDLR ont convenu de coopérer sur les réponses des autorités locales et régionales à la crise économique. La Commission des questions d'actualité du Congrès prépare un rapport sur ce sujet pour la session d'octobre 2013.

iii. Comité d'experts ad hoc sur les questions roms (CAHROM)

Le Congrès est représenté aux réunions du Comité par son rapporteur thématique sur les Roms/Gens du voyage, John Warmisham (Royaume-Uni, SOC), afin d'assurer une coordination entre les travaux du Congrès et ceux des autres partenaires actifs dans ce domaine.

iv. Autres

Le Congrès est également représenté aux groupes de rapporteurs du Comité des Ministres tels que le GR-DEM, le GR-EXT, le GR-H et le GR-SOC, ainsi qu'à d'autres Comités Directeurs et Comités d'experts du Conseil de l'Europe – notamment le Comité Directeur sur les droits de l'homme (CDDH), le Comité Directeur européen pour la Jeunesse (CDEJ), le Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI), le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) et le Groupe de spécialistes sur une justice adaptée aux enfants (CJ-S-CH) - par le biais de ses rapporteurs thématiques ou de son Secrétariat.

b. L'Assemblée parlementaire

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de développer des synergies et d'accroître la coopération au niveau des secrétariats respectifs et des rapporteurs, dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre du monitoring et de la mise en œuvre de la Campagne UN sur CINQ.

c. Le Commissaire aux droits de l'homme

Le Congrès a développé également une coopération avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme au niveau local.

A l'occasion de la rencontre entre Nils Muižnieks et le Secrétaire Général du Congrès en février 2013, le Commissaire a exprimé son intérêt pour les activités du Congrès en matière de suivi des droits de l'homme à l'échelle locale et régionale et d'inclusion des Roms.

Une coopération active a été décidée sur la base d'échange d'informations et d'un dialogue régulier, notamment avec la Commission du Monitoring du Congrès.

Par ailleurs, une rencontre avec le Président du Congrès, le Président de la Commission du monitoring et le rapporteur thématique sur les Roms a eu lieu le 19 mars, en marge de la Session.

d. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Le Congrès est représenté aux activités de la Commission, par son rapporteur sur la lutte contre le racisme aux niveaux local et régional, Sherma Batson (Royaume-Uni, SOC), afin d'assurer une coordination entre les travaux du Congrès et ceux des autres partenaires actifs dans ce domaine.

e. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Le Congrès mène une coopération étroite avec la Commission de Venise, en particulier dans le domaine de l'observation des élections, du suivi de l'application de la Charte et des programmes de coopération avec les régions voisines.

C'est notamment par le biais du Conseil des élections démocratiques (CED) que s'opère la coopération entre la Commission de Venise, le Congrès et l'Assemblée parlementaire en matière électorale. Les principes contenus dans *le Code de bonne conduite en matière électorale*, élaboré par la CED, sont pris en compte dans la rédaction des rapports et des recommandations du Congrès en matière d'élections locales. Lars O. Molin (Suède, PPE/CCE) et Gudrun Mosler-Tornstrom (Autriche, SOC) sont les représentants institutionnels du Congrès au CED. Le 15 décembre, M. Molin a participé à la réunion du CED et a présenté les travaux récents et futurs du Congrès dans le domaine électoral.

Le Congrès a également renforcé sa coopération avec la Commission de Venise sur les questions de démocratie locale et régionale. Ses avis sont pris en considération par les rapporteurs du Congrès lors de leurs visites et dans les recommandations adoptées. Par ailleurs, le Président de la Commission de suivi, M. Molin, représente régulièrement le Congrès lors des réunions de la Commission. Il a ainsi participé à la 93e session plénière le 14 décembre 2012 à Venise. Il y a présenté les activités de suivi du Congrès, y compris son programme de travail pour 2013, ainsi que les activités de post-suivi lancées récemment en Bosnie-Herzégovine.

Le volet institutionnel des activités de coopération du Congrès avec le Maroc et la Tunisie est mené en étroite collaboration avec la Commission de Venise. Le Congrès a participé à plusieurs auditions et rencontres de la Commission de Venise avec l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de la Tunisie sur le projet de Constitution. La Commission a également été associée aux échanges de vues du Congrès avec le Parlement marocain sur le projet de loi sur la régionalisation avancée (voir sous point 6.).

f. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général sur les questions relatives aux Roms

Depuis le Sommet des Maires sur les Roms en septembre 2011, le Congrès a travaillé en étroite coopération avec le Représentant Spécial pour établir un cadre de coopération et d'échange pour les villes et les régions désireuses de mettre en place des politiques d'inclusion des Roms. L'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'Inclusion des Roms a été officiellement lancée le 20 mars au cours de la Session du Congrès (voir point 5.)

g. La Conférence des OING

La Conférence des OING participe à la Semaine européenne de la démocratie locale, organisée chaque année par le Congrès.

3. Les activités des organes du Congrès

a. Les réunions du Bureau

- **Strasbourg, 3 décembre 2012**

Lors de sa dernière réunion de l'année 2012, le Bureau a examiné le suivi de la 23e Session (16-18 octobre 2012) et la préparation de la 24e Session (19-21 mars 2013), le budget pour 2012 et 2013, l'observation des élections locales et régionales en Bosnie-Herzégovine et le calendrier des élections locales et régionales de 2013, ainsi que les changements dans les délégations nationales, les progrès concernant les activités de coopération du Congrès et sa contribution aux travaux des présidences passées, de la présidence actuelle et des présidences futures du Comité des Ministres. Le Bureau a également adopté deux nouvelles règles administratives et préparé l'édition 2013 de la Semaine européenne de la démocratie locale.

- **Andorre, 11 février 2013**

A l'occasion de la présidence de l'Andorre du Comité des Ministres, le Bureau du Congrès s'est réuni à Andorre-la-Vieille. Il a examiné l'agenda de la 24e session du Congrès (19-21 mars 2013), les missions d'observation des élections locales en Arménie (septembre 2012), en Bosnie-Herzégovine (octobre 2012) et en « ex-République yougoslave de Macédoine » (mars 2013), un projet de rapport sur la situation de la démocratie locale et régionale en Géorgie ainsi que les activités de coopération, l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms, la Semaine européenne de la démocratie locale, et la contribution du Congrès aux priorités des présidences du Comité des Ministres.

- **Strasbourg, 18 et 21 mars 2013**

Lors de ses deux réunions pendant la 24^e session, le Bureau a adopté un projet de déclaration sur la situation des élus locaux et régionaux en Turquie pour débat et vote lors de la session et une déclaration du Bureau sur le cas d'Ilgar Mammudov en Azerbaïdjan (voir ci-dessus sous point 1.). Il a désigné Karl-Heinz Lambertz comme premier remplaçant et Jean-

Claude Frécon comme deuxième remplaçant du Président pour représenter le Congrès auprès de la Plateforme d'acteurs de la stratégie sur l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local et Anders Knape comme Rapporteur thématique sur le droit à la consultation. Il a également examiné l'état de préparation de la 24^e Session, la situation du budget 2012 et 2013 et les perspectives pour 2014-2015, le calendrier des élections locales et régionales de 2013, les progrès concernant les activités de coopération du Congrès ainsi que la composition de la délégation du Congrès qui observera les élections municipales à Erevan, le 5 mai 2013

b. Les sessions plénières

- **24e session** (Strasbourg, 18-21 mars 2013)

Le Congrès a décidé de placer ses deux sessions annuelles de 2013 (mars et octobre) sous le thème général "L'Europe en crise – les défis de la démocratie locale et régionale". L'objectif est d'offrir un forum d'échanges entre élus territoriaux européens sur les moyens de faire face à la crise financière, mais également à la crise de confiance à l'égard du processus démocratique.

La session a examiné les rapports de suivi sur l'état de la démocratie locale en Espagne, Hongrie, Italie et Géorgie et a débattu les résultats des missions d'observation des élections locales en Arménie et en Bosnie-Herzégovine, avec la participation des représentants du Comité des Régions de l'UE, invités à participer aux débats (voir agenda en annexe).

Elle a également adopté la Résolution 353(2013) sur «Post-monitoring et post-observation des élections du Congrès : développer le dialogue politique» qui offre une base formelle au travail du Congrès dans le monitoring de la démocratie locale et régionale (voir sous point 4.).

La session a également tenu plusieurs débats thématiques, notamment sur la promotion de la citoyenneté active, sur la lutte contre l'exclusion sociale, sur "promouvoir l'éthique et prévenir la corruption" et sur les « villes intelligentes : les nouvelles technologies au service de la démocratie » (voir sous le point 3. la Chambre des pouvoirs locaux) ainsi qu'une table ronde sur "Régionalisation et décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique" (voir sous le point d. la Chambre des Régions)

Une cérémonie de lancement de l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms a eu lieu le 20 mars avec la participation du Président du Congrès, de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, du Président du Forum européen des Roms et Gens du voyage, de la Maire adjointe d'Héraklion, ville fondatrice de l'Alliance, et d'un représentant de la Région de Madrid. En outre, un message vidéo de Johannes Hahn, Commissaire de l'Union Européenne pour les politiques régionales a été diffusé à cette occasion (voir sous point 5.)

Outre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland, la session a également accueilli plusieurs personnalités dont Valentina Matvienko, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, Tengiz Shergelashvili, Premier Adjoint au Ministre du Développement Régional et de l'Infrastructure de la Géorgie, Gilbert Saboya Sunyé, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre.

Le Secrétaire Général a rappelé que la corruption est la plus grande menace pour la démocratie. Il a souligné que les élus locaux sur le terrain ont un rôle important à jouer par la conception et la diffusion des instruments et des pratiques qui limitent le pouvoir administratif dans les communes, en améliorant la qualité et les normes éthiques de la gouvernance locale et régionale et en augmentant la participation des citoyens.

Le Premier Adjoint au Ministre du Développement Régional et de l'Infrastructure de Géorgie, a confirmé la volonté des autorités géorgiennes de lancer une réforme afin de consolider les pouvoirs locaux et régionaux. "Nous ne voulons pas d'une démocratie locale superficielle, mais d'une réforme en profondeur" a-t-il déclaré en indiquant que son gouvernement

souhaitait, en particulier, parvenir à la mise en œuvre du principe de subsidiarité tel que prescrit par la Charte européenne de l'autonomie locale.

Valentina Matvienko a, en particulier, attiré l'attention sur la loi fédérale entrée en vigueur en juin 2012 – qui prend en considération la Recommandation 297 du Congrès sur la Russie adoptée en octobre 2010 – concernant la réintroduction des élections directes pour les gouverneurs régionaux en Russie. Elle a déclaré que "la Russie apprécie particulièrement le travail de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale effectué par le Congrès, qui utilise des critères clairs et qui est devenu, au cours des deux dernières années, professionnel, régulier et systématique".

Le ministre des Affaires étrangères de l'Andorre Gilbert Saboya Sunyé, a présenté les thèmes de la présidence andorrane du Comité des Ministres, en particulier la promotion et la sauvegarde de la démocratie locale dans la Principauté d'Andorre comme dans les autres Etats membres. Il a insisté sur la nécessité de préserver la vie démocratique et la cohésion sociale, sachant que l'une et l'autre peuvent être victimes des conséquences négatives du climat économique actuel. Il a rappelé que dans le cadre de l'action visant à faire progresser la vie démocratique, la présidence andorrane s'est fixée comme première priorité de promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique.

c. La Chambre des pouvoirs locaux

Lors de sa réunion au cours de la 24e session plénière, la Chambre des pouvoirs locaux a examiné et adopté deux rapports concernant l'observation des élections locales partielles en Arménie le 9 et le 23 Septembre 2012 et les élections locales en Bosnie-Herzégovine le 7 Octobre 2012

Henry Féral (France, PPE/CCE), rapporteur pour les élections en Arménie, a parlé de la nécessité pour les autorités arméniennes de créer les conditions d'un véritable pluralisme politique (voir également la rubrique 4.b L'observation des élections locales)

En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, le Rapporteur du Congrès Amy Koopmanschap a conclu que les élections étaient bien préparées, menées d'une manière ordonnée et organisée conformément aux normes internationales (voir sous point 4.)

La Chambre a également tenu un débat sur les « villes intelligentes: Nouvelles technologies au service de la démocratie ». Les principaux aspects débattus étaient l'influence des médias sociaux sur la manière dont les problèmes locaux sont traités ainsi que les outils électroniques et mobiles qui permettent aux gens d'interagir avec le gouvernement local. Les participants invités – l'adjoint au maire de Tartu, en Estonie et le maire de Malmö en Suède - ont décrit comment les médias sociaux, l'Internet et les applications de téléphonie mobile sont utilisés dans leurs villes pour encourager la participation, en particulier chez les jeunes.

d. La Chambre des régions

Lors de la réunion qui s'est tenue au cours de la 24e session, la Présidente Nataliya Romanova a présenté le rapport d'activité de la Chambre depuis la 23e session en octobre 2012. Le Bureau de la Chambre a adopté une nouvelle approche politique pour ses activités en consacrant systématiquement un point de l'ordre du jour aux développements politiques au niveau régional en Europe. Le Bureau a examiné les récents résultats des élections régionales dans plusieurs régions (régions de la République tchèque, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, et dans les Açores et la Basse-Saxe), les développements récents en Catalogne, le futur référendum sur l'indépendance de l'Ecosse et le projet d'une seule "unité territoriale" pour l'Alsace.

Finalement, la Chambre a tenu une table ronde sur « La régionalisation et la décentralisation en Europe dans le contexte de la crise économique ». La Table ronde a mis l'accent sur l'impact de la crise sur le processus de régionalisation, sur les réponses possibles à la

récession et l'exclusion sociale et sur les liens entre les crises et les tendances aux « nationalismes régionaux » La Table ronde a souligné le risque que les services sociaux traditionnellement fournis par les régions ne soient affectés et a analysé les risques de fracture entre les régions. Les principaux problèmes détectés sont l'impact sur les contrats de service public, les difficultés d'investissement local, les limites des systèmes bancaires, les obstacles aux pactes de stabilité internes, les difficultés des petites et moyennes entreprises et les effets de l'intégration à l'UE sur les régions.

Les participants ont indiqué que les priorités pour les régions sont les investissements pour la mobilité professionnelle dirigée vers l'économie verte, la simplification des procédures, une gestion efficace des financements de l'UE, une transparence accrue, une augmentation de la participation des citoyens et le renforcement de la coopération transfrontalière et interrégionale.

Des propositions concrètes pour surmonter les difficultés ont été faites telles que la mise en place d'un moratoire sur les contraintes aux pactes de stabilité internes, une simplification pratique de l'utilisation des fonds de l'UE et un "pacte de subsidiarité verticale" comme une incitation pour les investissements locaux. Les participants ont convenu que le rôle des régions en Europe devrait être renforcé, tant sur le plan institutionnel qu'économique et que l'objectif ne peut être de promouvoir le séparatisme des régions les plus riches qui souhaitent «se libérer» des régions plus pauvres. La crise a exacerbé les nationalismes régionaux et ces phénomènes ne doivent pas être sous-estimés. À cet égard, la Table ronde a souligné que dans les cas légitimes, l'autonomie peut être accordée à une région par le biais d'un « statut spécial ». Le Congrès mène actuellement une analyse des régions ayant un statut spécial, en vue de détecter les conditions dans lesquelles cette distribution asymétrique des compétences est bien ancrée, efficace et applicable.

Les discussions et les conclusions de la table ronde seront prises en compte pour les futurs travaux de la Chambre, qui seront orientés vers la bonne gouvernance, l'efficacité économique et les tendances aux nationalismes régionaux.

e. Les Commissions

i. La Commission de suivi

La Commission sur le suivi des obligations et des engagements des Etats membres de la Charte européenne de l'autonomie locale est chargée, en particulier, de contrôler l'application de la Charte et l'évolution des institutions des régions d'Europe, de préparer des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale dans les pays ayant ratifié la Charte et d'étudier certaines questions spécifiques liées à la démocratie locale et régionale dans les Etats membres. Lars O. Molin (Suède, PPE/DC) est son Président.

La Commission s'est réunie à Caminha au Portugal, le 13 février 2013 et a approuvé les rapports sur la démocratie locale et régionale en Géorgie, en Espagne et en Italie. Elle a également décidé de procéder à une visite complémentaire en Irlande afin de mettre à jour le rapport en préparation, à la lumière du Programme d'action annoncé par le gouvernement en octobre 2012 après la visite de la délégation du Congrès. Un projet de résolution sur le développement du dialogue politique pour les activités post-monitoring et post-observation des élections locales a également été approuvé. Compte tenu de la diminution du budget et des ressources humaines du Congrès, la Commission a décidé de reporter quatre visites de suivi en 2014, et a adopté son programme de travail qui comprend 10 visites de suivi, 2 visites de post-suivi et 1 mission d'enquête.

L'ordre du jour de la Commission comportait également une audience sur la loi sur les municipalités métropolitaines en Turquie, où Nurgül Uçar, ancien maire de Seyrek à Izmir, en Turquie, a présenté le cas de sa municipalité, qui avait été dissoute conformément à cette loi. La Commission a décidé de demander à la Commission de la gouvernance de discuter d'un éventuel rapport sur la question des fusions de municipalités au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe.

La Commission prépare également un manuel pour les rapporteurs sur les activités de suivi dans le but de fournir aux membres un outil efficace pour améliorer la qualité et l'efficacité des visites dans les pays.

Enfin, les membres de la Commission ont participé à un échange de vues avec Elisabeth Abiri, experte des Droits de l'homme, afin de discuter du contenu du troisième rapport du Congrès sur les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des Droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et d'autres pays, qui est en cours de préparation et sera soumis pour approbation à la prochaine réunion de la Commission.

La prochaine réunion de la Commission est prévue pour le 3 juillet 2013 à Tbilissi.

ii. La Commission de la Gouvernance

La Commission est en charge de questions telles que la gouvernance, les finances publiques, la coopération transfrontalière et interrégionale et l'e-démocratie, ainsi que la coopération avec le secteur intergouvernemental. Son Président est Karl-Heinz Lambertz, (Belgique, SOC).

Lors de sa réunion le 19 mars 2013 au cours de la 24e session, la Commission de la Gouvernance a élu Jon Hermans-Vloedveld (Pays-Bas, GILD) en tant que 5ème vice-président. Elle a débattu du programme de travail en cours, y compris des critères pour se présenter aux élections locales et régionales, la notion de ressources financières suffisantes (article 9 de la Charte européenne de l'autonomie locale gouvernement), les tendances du régionalisme, la coopération inter-régionale, l'application de l'article 2 de la Charte du Congrès et les régions à statut spécial. La Commission a nommé un rapporteur thématique pour le suivi de la Recommandation 328 (2012) sur le droit des collectivités locales d'être consultées par d'autres niveaux de gouvernement.

La Commission a également approuvé une proposition visant à organiser un séminaire et de préparer un rapport sur la démocratie électronique et a discuté des priorités et de thèmes futurs possibles.

Le Président a informé la Commission de la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 307 (2011) sur la participation des citoyens au niveau local et régional, ainsi que de sa récente nomination par le Bureau du Congrès en tant que coordinateur politique pour la coopération avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe.

Le Secrétaire général du Congrès a informé la Commission de l'évolution des activités du Congrès dans le cadre du Conseil de l'Europe.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra le 3 juin 2013 à Strasbourg.

iii. La Commission des questions d'actualité

Selon son mandat, la Commission est chargée d'étudier le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans les domaines qui représentent un enjeu majeur pour nos sociétés, de réaliser des travaux sur des thèmes tels que la cohésion sociale, le développement durable, l'éducation, la culture et le dialogue interculturel dans la perspective des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et de proposer des mesures pour répondre aux problèmes existants ou émergents ainsi qu'à la situation d'urgence au niveau local et régional. Son président est Farid Mukhametshin (Fédération de Russie, GILD).

Lors de sa réunion à Strasbourg le 19 mars 2013, la Commission a élu Andrew Boff (Royaume-Uni, R, CRE) en tant que 5ème vice-président. Le Comité a approuvé le rapport de Henrik Hammar (Suède, L, PPE / CCE) sur la promotion de l'entreprenariat des migrants dans les municipalités européennes, qui sera soumis pour examen et adoption à la 25e

session du Congrès en octobre, et a entendu des déclarations sur les progrès réalisés dans la préparation des rapports sur l'impact de la crise économique sur les collectivités locales et régionales, sur la situation des jeunes Roms et sur la situation des personnes LGBT.

La Commission a tenu un échange de vues sur ses travaux futurs et a décidé de préparer un rapport sur la promotion du respect de la diversité culturelle au niveau local et régional, basé sur les débats de la conférence sur les stratégies de communication pour changer les perceptions de la diversité de la population locale, qui sera organisé à Ankara le 27 juin 2013. Nawel Rafik-Elmrini (France, L, SOC) a été nommé rapporteur de ce rapport.

Suite aux propositions de Raymond Svensson (Suède, L, GILD) et Josef Neumann (Allemagne, R, SOC), la Commission a également décidé de préparer des rapports sur le partenariat entre la société civile et les autorités locales dans la promotion de la participation citoyenne et l'égalité des chances pour les personnes handicapées au niveau local et régional, et les a nommé comme rapporteurs respectifs. En outre, la Commission a examiné une demande de l'Assemblée parlementaire, contenue dans sa résolution de 2012 sur les cimetières juifs, d'organiser la coopération des autorités locales dans la protection et la préservation de ces lieux de sépulture, et a nommé John Warmisham (Royaume-Uni, L, SOC) pour préparer un document de position de la Commission sur cette question.

En outre, Johan van den Hout (Pays-Bas, R, SOC) et John Warmisham ont informé la Commission des lançements respectifs de la plateforme en ligne pour le pacte des villes et régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et de l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu à Ankara, le 26 juin 2013.

4. Le suivi de la démocratie locale et régionale

a. Les activités de monitoring

La mission prioritaire du Congrès est de suivre la situation et l'évolution de la démocratie locale et régionale dans ses Etats membres sur la base des engagements souscrits par les Etats membres du Conseil de l'Europe lors de leur ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le Congrès attache également une grande importance à la mise en œuvre des recommandations adoptées antérieurement et adressées aux autorités nationales des pays ayant déjà fait l'objet d'un suivi.

i. Les missions de suivi « classiques »

Depuis novembre 2012, le Congrès a effectué trois visites de suivi de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres suivants :

- **Italie** (4-6 décembre 2012)

Une délégation du Congrès composée de Knud Andersen (Danemark, GILD) et Marina Bespalova (Fédération de Russie, PPE/CCE) a effectué cette visite de suivi afin d'examiner les suites données aux engagements pris dans le domaine de la démocratie territoriale et de la décentralisation, en particulier dans le contexte des réformes économiques et territoriales en cours. La dernière mission de suivi a été réalisée en 1997.

- **Albanie** (12-14 décembre 2012)

Une délégation du Congrès composée de Zdenek Broz (République tchèque, CRE) et Ake Svensson (Suède, SOC) a examiné les suites données aux engagements de l'Albanie suite à la dernière mission de suivi en 2006. Le 13 décembre, des réunions à haut niveau étaient prévues avec des représentants du gouvernement, dont le vice-ministre chargé de l'autonomie locale, le médiateur ainsi que le président de la Cour constitutionnelle, et des représentants de l'Office d'Audit de l'Etat. Le 14 décembre, la délégation a rencontré des maires, dont le maire de Tirana, le maire d'Elbasan ainsi que le Chef du Conseil Régional d'Elbasan. Le projet de recommandation sera soumis pour adoption du Congrès lors de sa session d'octobre 2013.

- **Espagne** (14 janvier 2013)

Une délégation du Congrès composée des rapporteurs Marc Cools (Belgique, GILD) et Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC) a effectué la deuxième partie de sa visite de suivi en Espagne, après sa première visite en juin 2012. La première partie avait été effectuée en juin 2012. Les rapporteurs ont rencontré le Secrétaire d'Etat à l'administration publique, la délégation espagnole auprès du Congrès, ainsi que le Président de la Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP). L'état du programme national de réforme espagnol concernant notamment les collectivités locales et régionales a notamment été présenté à la délégation.

ii. **Les missions « d'enquête »**

Le Congrès peut entreprendre des missions de terrain fondées sur des allégations de non-respect des engagements au terme de la Charte européenne de l'autonomie locale portées à sa connaissance.

- **Mission d'enquête en Géorgie** (27-28 février 2013)

Une délégation composée des deux rapporteurs du Congrès sur la Géorgie, Helena Pihlajasaari (Finlande, SOC) et Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD) a effectué cette mission, afin de recueillir des informations sur la situation de la démocratie locale dans ce pays et, d'examiner en particulier, les allégations de pressions exercées sur des élus et des fonctionnaires locaux risquant de porter atteinte à certains principes de démocratie locale contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Une plainte avait été adressée à cet égard au Congrès par l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie au début du mois de février. La délégation a rencontré le Président de la Géorgie, le Premier Ministre, le Président du parlement, le vice-ministre du développement régional et des infrastructures de la Géorgie, ainsi que les maires de Tbilissi, Martvili, Abasha, Tetriskaro et Tsalka. Le rapport de la mission a été débattu lors de la session de mars 2013.

iii. **Les recommandations adoptées**

Lors de la **24^e session** (mars 2013), le Congrès a adopté trois Recommandations sur la démocratie locale et régionale dans les Etats membres suivants :

- **Géorgie** (19 mars 2013)

Le rapport et la Recommandation 334(2013) présentés par Nigel Mermagen (RU, GILD) et Helena Pihlajasaari (Finlande, SOC) notent les progrès réalisés depuis la visite de 2004 et soulignent des sujets de préoccupation, tels que l'absence de normes applicables au contrôle des entités territoriales et l'autonomie financière limitée des collectivités qui ne disposent pas de "ressources propres" suffisantes. Les rapporteurs ont cependant noté que l'actuel gouvernement géorgien manifeste une réelle volonté politique d'intégrer dans la législation nationale les principes directeurs de l'autonomie locale.

(Voir aussi les conclusions de la mission d'enquête menée les 27-28 février 2013 sous le point ii.)

- **Espagne** (19 mars 2013)

Le rapport et la Recommandation 336(2013) présentés par Marc Cools, (Belgique, GILD) et Leen Verbeek, (Pays-Bas, SOC) soulignent les avancées intervenues depuis les dernières recommandations du Congrès en 2002 et conclut que l'Espagne respecte globalement ses obligations au titre de la Charte. Ils se félicitent notamment de l'incorporation directe de la Charte dans le droit national espagnol, qui permet son utilisation et son interprétation par les juridictions internes. Les rapporteurs ont cependant déploré le chevauchement de compétences entre les divers niveaux de gouvernance, et l'inefficacité des politiques et des mesures en matière d'autonomie budgétaire des municipalités qui contraignent les collectivités locales à dépendre de transferts de l'Etat ou des régions. Ils ont recommandé aux autorités espagnoles de prendre des mesures concrètes dans ce domaine. Les rapporteurs ont enfin encouragé les autorités espagnoles à signer et ratifier, dans un avenir proche, le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207).

- **Italie** (19 mars 2013)

Le rapport et la Recommandation 337(2013), présentés par Knud Andersen (Danemark, GILD) et Marina Bepalova (Fédération de Russie, PPE/CCE) saluent l'inscription du principe de l'autonomie locale dans la Constitution italienne, ainsi que l'inclusion dans cet instrument d'un nouveau chapitre sur les régions, les provinces et les municipalités. Toutefois, les rapporteurs regrettent que le droit des collectivités locales de gérer sous leur propre responsabilité une part importante des affaires publiques ne soit pas pleinement respecté et que le principe de l'élection directe des responsables au niveau des provinces soit remis en cause. Ils déplorent également l'insuffisance des mécanismes de péréquation financière et l'absence de procédures de consultation concernant la redistribution des ressources financières aux collectivités locales. Outre la prise de mesures propres à résoudre les problèmes relevés, les rapporteurs encouragent les autorités italiennes à mener à son terme le projet de réforme engagé il y a plus de dix ans. Enfin, les rapporteurs encouragent les autorités italiennes à signer et ratifier, dans un avenir proche, le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207).

iv. Les activités de post-monitoring

Le Congrès est déterminé à mieux évaluer le suivi donné à ses Recommandations dans le cadre du suivi de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres. Il a commencé à organiser des activités spécifiques dans les États concernés afin de développer et d'intensifier le dialogue avec et entre les autorités et d'évaluer les progrès réalisés.

Au cours de la 24^e session, le Congrès a adopté la Résolution 353(2013) sur « Post-monitoring et post-observation des élections du Congrès : développer le dialogue politique » (voir en annexe), qui offre une base formelle au travail du Congrès dans le monitoring de la démocratie locale et régionale. Elle doit en particulier lui permettre d'améliorer l'impact de ses mécanismes de suivi, de développer le dialogue politique avec les Etats membres et d'élaborer avec les autorités concernées une feuille de route pour la mise en œuvre de ses recommandations.

b. L'observation des élections locales et régionales

Le Congrès mène des missions d'observation des élections locales auxquelles participent des membres du Comité des Régions de l'Union européenne. L'observation des élections comprend le scrutin ainsi que l'évaluation du système politique, de la situation juridique et du paysage médiatique ainsi que les informations recueillies lors de missions pré-électorales, en particulier en ce qui concerne la campagne électorale.

Le Congrès se concentre également plus intensément sur le suivi concret à donner aux recommandations faites par le Congrès suite aux missions d'observation des élections.

En outre, il met l'accent sur des formations régulières destinées aux membres du Congrès qui souhaitent participer à des missions d'observation. Ces formations sont habituellement organisées en coopération avec des partenaires stratégiques du Congrès dans le domaine de l'observation, notamment avec le Comité des Régions de l'Union Européenne, mais aussi avec les associations nationales de collectivités locales.

Le 20 mars 2013, dans le cadre de sa 24^e session, le Congrès a organisé un séminaire de formation sur les activités de suivi de la démocratie locale et régionale et d'observation des élections à l'intention des membres du Congrès et des Secrétaires de délégation avec notamment pour objectif d'encourager les membres à s'impliquer plus fortement dans ces deux activités clefs.

Ce type de formation prend également en compte le débat thématique du 14 mars 2013 au Comité des Ministres sur une meilleure utilisation des conclusions des mécanismes du monitoring au sein du Conseil de l'Europe.

Depuis novembre 2012, le Congrès a effectué une mission d'observation des élections locales dans :

- **« L'ex-République yougoslave de Macédoine »** (24 mars 2013)

Une délégation du Congrès menée par le Rapporteur Jüri Landberg (Estonie, GILD) – et comprenant des membres du Comité des régions de l'UE – a effectué une mission d'observation des élections dans l'« ex-République yougoslave de Macédoine » et observé le scrutin du 24 mars. Une mission préélectorale a déjà eu lieu du 24 au 27 février 2013. La délégation a rencontré en particulier le Ministre de l'Autonomie locale, le Président de la Commission électorale centrale, le Chef de la mission de l'OSCE à Skopje et le Chef de la mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH pour les élections municipales de 2013. Le jour du scrutin, sept équipes du Congrès ont été déployées dans différentes zones pour observer ces élections locales dans tout le pays.

A l'issue de l'observation, la délégation a déclaré que les élections municipales ont été hautement pluralistes et gérées avec efficacité, mais que la partialité dont ont fait preuve les médias et l'absence de transparence dans les activités de l'Etat et des partis n'ont pas toujours favorisé l'équité.

Lors de la 24^e session (mars 2013), le Congrès a adopté deux recommandations sur les élections locales en:

- **Bosnie-Herzégovine** (7 octobre 2012)

Dans la Recommandation 339(2013) et la Résolution 355(2013) présentées par Amy Koopmanschap (Pays-Bas, SOC), le Congrès s'est félicité des améliorations apportées depuis les dernières élections locales de 2008, mais a formulé de nouvelles recommandations, concernant en particulier la nécessité de réviser l'actuel système d'enregistrement des électeurs – notamment le système de « bulletins en suspens » pour les électeurs dont le vote n'a pas été confirmé –, de professionnaliser le processus électoral et de réexaminer la réglementation permettant aux citoyens qui ne résident pas de manière permanente dans une commune de prendre part aux élections locales. Le représentant du Comité des régions de l'UE, Uno Silberg, qui a participé à la mission d'observation, était également invité à participer au débat.

- **Arménie** (9 et 23 septembre 2012)

Dans la Recommandation 338(2013) et la Résolution 354(2013) présentées par Henry Féral (France, PPE/CCE), le Congrès a estimé que l'organisation matérielle des élections locales partielles était globalement satisfaisante mais a invité les autorités arméniennes à prendre les

mesures visant à prévenir la fraude, notamment en rappelant aux scrutateurs l'absolue nécessité de vérifier l'identité de chaque électeur sur la base de leur passeport personnel, en veillant à ce que « l'assistance » aux personnes âgées réponde exclusivement aux besoins réels de ces dernières et en sanctionnant systématiquement les pratiques observées dans certains bureaux de vote, impliquant une distribution d'argent. Le Congrès a par ailleurs formulé des recommandations, sur le contrôle de l'affluence dans les bureaux de vote notamment due à des personnes non habilitées à y rester, ou encore la représentation des femmes aux fonctions électives. Le représentant du Comité des Régions de l'UE, Brian Meaney, ayant participé à la mission d'observation, était également invité à participer au débat.

5. Les activités thématiques

a. Inclusion sociale

L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms

L'Alliance a pour objectif principal de renforcer la capacité des villes et des régions dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre de projets favorisant une meilleure intégration des Roms.

L'Alliance prend en compte d'autres initiatives du Conseil de l'Europe, tels que le programme de médiateurs Roms ROMED, CAHROM, le réseau de Villes interculturelles et les activités du Département de la jeunesse entre autres. Elle agira dans le cadre d'une coalition internationale pour l'inclusion des Roms, réunissant le Conseil de l'Europe, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.

En novembre 2012, l'Alliance a finalisé son processus de consultation approfondi par l'organisation d'une rencontre avec des jeunes Roms.

En décembre 2012, elle a organisé deux activités pilotes, axées sur le thème de l'intervention intégrée pour le logement (Madrid) et l'éducation inclusive (Budapest). La cérémonie de lancement officiel de l'Alliance a eu lieu le 20 mars 2013 lors de la 24^e session.

Dans la période 2013-2014, l'Alliance mettra en œuvre le projet ROMACT. Près de 30 villes européennes seront sélectionnées pour participer activement à un cycle de politique d'inclusion des Roms, d'une durée de 18-20 mois, jusqu'à la fin de 2014, consistant en un travail préparatoire, des ateliers, des visites d'étude, un travail de consultation et une conférence finale. Les autres villes de l'Alliance, qui ne seront pas activement impliquées dans ce cycle, bénéficieront également d'échanges d'information, de mise en réseau et du développement de partenariats, ainsi que de la possibilité de passer au cycle intensif.

Participation au réseau "Ensemble pour la coresponsabilité"

Ce réseau a été organisé autour de huit villes de huit pays différents afin d'élaborer et d'appliquer des indicateurs de cohésion sociale basés sur la méthodologie du Conseil de l'Europe. Il devrait être rejoint par 200 municipalités de 15 pays. Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), vice-présidente du Congrès, a participé à la deuxième réunion internationale des Territoires de coresponsabilité (Mulhouse, 22 novembre 2012). Ce réseau va de pair avec l'action du Congrès dans le domaine de la cohésion sociale, en particulier sa Charte Urbaine II: Manifeste pour une nouvelle urbanité, qui invite les autorités locales à mettre en œuvre les principes de la gouvernance éthique, du développement durable et une plus grande solidarité dans leurs politiques publiques.

b. Participation des citoyens

La Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL)

La SEDL est célébrée tous les ans la semaine du 15 octobre, date de l'ouverture à la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale. Elle vise à sensibiliser les citoyens aux possibilités qui s'offrent à eux en matière de participation active à l'action politique et aux processus décisionnels locaux. Elle encourage également les élus locaux à entretenir le dialogue avec les habitants afin de favoriser la transparence et la responsabilité.

L'évaluation des actions menées en 2012 a confirmé que cette initiative ne cesse de se développer. Le thème général de cette 6^e édition portait sur l'importance des droits de l'homme pour les collectivités locales. Quelques 150 partenaires, de 29 pays, se sont associés à la SEDL. Parmi eux figuraient pour la première fois des communes marocaines et tunisiennes, déterminées à renforcer la démocratie locale. Ce sont au total 342 activités et manifestations qui ont été organisées par des villes, petites ou grandes, des régions et des associations nationales ou internationales. Dix-huit municipalités ont choisi de donner un relief particulier à leur participation à la SEDL en devenant des « villes 12 étoiles ».

La réunion de coordination qui a rassemblé des représentants de villes, de régions et d'associations européennes le 28 janvier à Paris a décidé que l'édition 2013 de la SEDL sera organisée du 14 au 20 octobre sur le thème général « Citoyenneté active : voter, partager, participer ». La nouvelle coordonnatrice politique de la SEDL est Dubravka Suica (Croatie, PPE/CCE), Vice-Présidente du Congrès et membre du conseil municipal de Dubrovnik.

c. Droits des enfants

L'action du Congrès dans la promotion des droits des enfants et la lutte contre leur exploitation sexuelle s'inscrit à la fois dans la nouvelle Stratégie pour la mise en œuvre des normes fondamentales visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant, adoptée en février 2012 par le Conseil de l'Europe, et dans la Campagne UN sur CINQ pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants, lancée par l'Organisation en 2010.

Sur ces questions, le Congrès travaille en étroite collaboration avec l'Unité de Coordination du Programme Droits de l'enfant du Conseil de l'Europe et le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire sur la Campagne UN sur CINQ.

Après l'adoption du Pacte des villes et régions intitulé « Halte à la violence sexuelle contre les enfants » en 2011, le Congrès travaille actuellement à sa promotion. Dans le cadre de la promotion de la Campagne UN sur CINQ, le Vice-président du Congrès, Clemens Lammerskitten (Allemagne, PPE/CCE) a présenté le Pacte devant le Bundestag à Berlin le 14 Mars 2013 dans le cadre d'une réunion du Réseau des parlementaires de référence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Un nouveau site web a été développé comme plateforme d'échange où les villes, les régions et les autres parties prenantes peuvent s'inscrire au Pacte et informer sur leurs politiques, initiatives et activités. Ce site permettra de dresser un tableau des actions et initiatives au niveau local et régional pour lutter contre l'exploitation des enfants et les abus sexuels.

d. Jeunesse

Le Congrès a cherché à identifier les raisons pour lesquelles les jeunes se désengagent de la participation politique traditionnelle. Il est arrivé à la conclusion qu'ils s'engagent différemment aujourd'hui en fonction de leur propre compréhension de la démocratie et de la citoyenneté.

Afin de mieux comprendre ces nouvelles formes d'engagement politique et dans le but de permettre aux jeunes de continuer à faire entendre leur voix dans les processus de décision, le Congrès, en coopération avec le Partenariat Union européenne/Conseil de l'Europe sur la Jeunesse, a lancé un appel pour une étude sur cette question, dont les résultats guideront les futurs travaux du Congrès dans ce domaine.

Le 25 novembre 2012, une consultation entre des membres du Congrès, des représentants d'organisations de jeunesse Roms et les autres acteurs qui travaillent à promouvoir l'intégration des Roms a eu lieu. L'objectif était de mieux connaître les défis auxquels sont confrontés les jeunes Roms afin d'être en mesure de définir le type de politiques et d'initiatives que les autorités locales et régionales devraient prendre. Les conclusions de cette consultation seront intégrées au rapport en cours de préparation sur la situation des jeunes Roms.

Projet Enter! : Deux des participants au cours 2013 de formation à long terme organisé par le secteur Jeunesse pour promouvoir l'accès aux droits sociaux des jeunes sont soutenus par des membres du Congrès, mettant ainsi en pratique les recommandations formulées dans la Résolution du Congrès 319 (2010) sur l'intégration des jeunes issus de quartiers défavorisés.

e. Soutien au processus démocratique dans la région euro-méditerranéenne

- **Séminaire sur la "Décentralisation, régionalisation avancée et capital humain"**

Le Congrès a participé à ce séminaire à Rabat les 28-29 novembre 2012 dans le cadre de ses engagements en faveur de la promotion de la démocratie territoriale au Maroc. Marie-Madeleine Mialot-Muller (France, SOC), rapporteur du Congrès sur la régionalisation, est intervenue dans le cadre d'un atelier intitulé « Aspects institutionnels de gouvernance et statutaires de la gestion des ressources humaines ».

- **Forum de Lisbonne 2012**

Philippe Receveur (Suisse, PPE/CCE) a représenté le Congrès au Forum de Lisbonne le 3 décembre 2012. Lors de l'atelier sur le thème « Relever les défis de la démocratisation : les réformes politiques » y compris la réforme de l'autonomie locale, il a rappelé les principes énoncés dans la Charte européenne de l'autonomie locale et dans le Cadre de référence pour la démocratie régionale, qui devraient être introduits dans les réformes en cours dans les pays arabes qui établissent leur nouveau cadre juridique démocratique.

f. Dialogue interculturel

- **Conférence du réseau des Cités interculturelles**

Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC), Vice-présidente du Congrès, a représenté le Congrès à Dublin le 6 février 2013, lors de cette conférence sur le thème « Un événement phare pour les 'cités interculturelles', la diversité : un atout pour les villes ». Elle a appelé les élus à s'unir fermement contre les préjugés et le discours de haine et à les dénoncer publiquement.

6. Les activités de coopération et relations extérieures

a. Les partenariats extérieurs

i. Le Comité des Régions de l'Union européenne

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec le Comité des Régions de l'Union Européenne.

Les missions d'observation des élections ont permis au Congrès et au Comité des Régions d'évaluer ensemble sur le terrain la dimension électorale de la démocratie locale et régionale. Le Congrès invite en effet des représentants du Comité à se joindre aux missions d'observation préélectorales et électorales qu'il mène.

Le Congrès invite par ailleurs les représentants du Comité des Régions à prendre part aux débats des sessions plénières du Congrès sur les rapports et les recommandations rédigés suite aux missions d'observation. Par un accord de réciprocité, les rapporteurs du Congrès sont invités à présenter les conclusions des missions d'observation au Comité des Régions.

4 décembre 2012 (Bruxelles) :

Pour la première fois, le chef d'une délégation d'observation des élections du Congrès a présenté les conclusions et les recommandations de sa mission à la commission Citoyenneté, gouvernance, affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) du Comité des régions (CdR). Cette réunion examinait les missions d'observation en Serbie, Arménie et Bosnie.

10 Décembre 2012 (Paris) :

Le Congrès a organisé la réunion pour 2012 du Groupe de contact Congrès / Comité des régions. Jean-Vincent Place, membre du Comité des régions, et Gunn Marit Helgesen (Norvège, PPE/CCE), membre du Congrès, ont été élus respectivement président et vice-président du Groupe de contact pour un mandat de 2 ans.

En vue de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois, les membres du Congrès et du Comité des régions ont discuté de leur travail futur (les priorités du Congrès de 2013 à 2016 et le programme politique du Comité des régions de 2012 à 2015). Le Congrès a présenté les activités qui seront lancées pour mettre en œuvre ses priorités. Le CdR va concentrer ses activités dans la réalisation des objectifs de croissance et d'emploi en Europe (notamment en contribuant à la mise en œuvre de la stratégie "Europe 2020" et de la politique de cohésion sociale de l'UE). Le CdR poursuivra également le suivi du principe de subsidiarité, de la gouvernance multi-niveaux et de la coopération décentralisée. Un échange d'informations sur la façon dont les autorités locales et régionales sont confrontées aux crises a eu lieu pendant cette réunion. Le Groupe a examiné les activités du Congrès et du CdR dans le cadre de leurs "politiques de voisinage" respectives et a tenu un échange sur les approches pour combattre la corruption au niveau territorial. Sur ces sujets, la coopération entre les deux institutions continuera.

Le Congrès a également coopéré avec le Comité des régions sur la "dévolution" - le CdR a adopté en première lecture un projet d'avis sur « La décentralisation dans l'Union Européenne et la place des autorités locales et régionales » et le Congrès a créé un groupe de travail pour analyser les niveaux infranationaux et les tendances de la régionalisation au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, ce qui conduira à l'adoption d'un rapport de la Chambre des régions sur la régionalisation. Des synergies fructueuses ont été établies et les travaux du CdR seront pris en compte par le Congrès dans les travaux en cours.

11 février 2013 (Bruxelles) :

Le Congrès a pris part à la réunion de la Commission du CdR pour la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX). Vincent McHugh (Irlande, GILD) and Henry Féral (France, PPE/CCE) ont présenté les conclusions des missions d'observation des élections conjointes organisées en Bosnie-Herzégovine et Arménie en 2012 et proposé un amendement (rappelant le rôle du Conseil de l'Europe) au projet d'avis du CdR sur la « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2012-2013 ».

Mars 2013 :

Le Comité des régions a pris part à la mission du Congrès pour l'observation des élections locales dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et a été invité à prendre part à la session de formation sur l'observation des élections, organisée par le Congrès lors de la 24e session.

ii. Les réseaux

• L'Association des Agences de la démocratie locale (AADL)

Le Congrès suit très attentivement les activités de l'AADL et il est régulièrement représenté lors de ses principales réunions et au sein de ses organes décisionnels.

Lors de la 24e session, une réunion était organisée par l'Agence de la démocratie locale de Dnipropetrovsk. Cette Agence qui doit ouvrir ses portes à l'automne 2013, en partenariat avec la région de Basse-Silésie en Pologne, a présenté son mode de fonctionnement aux collectivités territoriales susceptibles d'être intéressées à s'y associer.

• Le Réseau d'associations nationales de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-est (NALAS)

Ce réseau, créé à l'initiative du Congrès en 2001, continue d'être le partenaire privilégié du Congrès en Europe du Sud-est.

En janvier 2013, le Secrétariat du Congrès a participé à la réunion du Comité de direction dont l'objectif était de préparer la future Assemblée générale qui se tiendra les 19 et 20 avril prochain.

iii. Les Associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès accorde une grande attention à la coopération avec les associations représentatives des villes et des régions en Europe.

• Assemblée plénière des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

Clemens Lammerskitten (Allemagne, PPE/CCE) a représenté le Congrès à cette Assemblée à Merida les 29-30 novembre 2012 et a présenté les développements récents du régionalisme européen et les priorités du Congrès pour 2013-2016. Il a souligné que les retombées régionales de l'intégration européenne, l'intensification de la gouvernance à plusieurs niveaux et les effets de la crise, sont quelques-uns des défis majeurs auxquels les entités régionales sont confrontées aujourd'hui.

• Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Johan Van den Hout (Pays-Bas, R, SOC), Représentant permanent adjoint de la province de Noord-Brabant, a représenté le Congrès et la Chambre des Régions à la Conférence de l'ARE sur "la crise et les régions: la jeunesse comme une source et un levier de la croissance régionale en période de crise: les solutions régionales de Varsovie " le 8 Mars 2013. La Conférence a estimé que l'adoption de régimes en faveur de la mobilité et de l'éducation à l'entrepreneuriat pour les jeunes est une priorité politique. La coopération avec l'ARE sur ce sujet et d'autres vont se poursuivre. En particulier, la Chambre participera au Sommet final de l'ARE sur la crise et à son Assemblée générale, qui se tiendront à Paris les 15 et 16 mai 2013.

b. Les programmes de coopération et plans d'action

Le Congrès a poursuivi le développement de ses activités de coopération dans un certain nombre de pays et a soumis des projets pour cofinancement à des donateurs potentiels.

i. Etats membres du Conseil de l'Europe

• Albanie

Dans le cadre du projet intitulé « Renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux », mené par le Conseil de l'Europe, le Congrès conduit la mise en place d'une plate-forme unifiée de dialogue et de coopération entre les élus locaux et régionaux.

Ce projet, qui se déroulera jusqu'en 2015, est financé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Le budget total s'élève à 1 480 000 €, dont 560 000 € pour les activités du Congrès.

Les premières deux réunions du Conseil Exécutif (structure de travail resserrée de dix représentants des collectivités territoriales albanaises) ont été organisées le 24/25 janvier et le 26 février 2013 à Tirana avec la participation de maires de municipalités et communes, et présidents de régions, représentant les trois niveaux de gouvernance en Albanie. Ces réunions ont pour objectif de préparer les décisions du Comité Politique, notamment sur les axes de travail prioritaires ainsi que sur les différentes options possibles pour une plateforme de dialogue des élus locaux et régionaux albanais.

Le projet du Conseil de l'Europe a fait l'objet d'un lancement officiel le 27 février 2013 à Tirana, à l'occasion de la réunion du Comité de Direction - structure composée de toutes les parties prenantes au projet du Conseil de l'Europe dont la mission principale est de donner les orientations stratégiques au projet. Le lancement du projet a eu lieu en présence de représentants du gouvernement albanais, de l'Ambassadeur de Suisse en Albanie ainsi que des collectivités territoriales albanaises, des partenaires internationaux et de la presse locale. Le Congrès y était représenté par Helen Eadie, Royaume-Uni (R, SOC). Lors de cette première réunion, le Comité de Direction a approuvé son statut et le plan d'action pour l'année 2013.

Une série de trois séminaires régionaux destinés à toutes les unités locales en Albanie aura lieu les 3, 4 et 5 avril dans les villes de Fieri, Elbasan et Lezha. Ces séminaires visent à présenter le projet, sensibiliser à la nécessité de créer une plate-forme commune de dialogue pour les autorités locales et régionales, recueillir les opinions sur la stratégie possible pour établir une telle plate-forme et à donner des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de l'augmentation des revenus pour les collectivités locales et de l'établissement de la coopération entre les citoyens et les élus locaux.

• Arménie

Le plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie a été lancé à Erevan le 12 juillet 2012. Les autorités danoises ont fait part de leur intérêt pour le volet démocratie locale, y compris les activités proposées par le Congrès pour 2013-2014 sur le renforcement des capacités de leadership des élus locaux et régionaux. Une décision quant au financement devrait intervenir d'ici juin avec une mise en œuvre éventuelle à partir de septembre 2013.

• Russie

La démocratie locale figure dans les priorités de coopération avec la Fédération de Russie pour 2013-2014 en cours de préparation. Un projet a été élaboré par le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale du Conseil de l'Europe auquel le Congrès contribuera. Ce projet a pour objectifs principaux d'améliorer la qualité de la gouvernance locale, d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'administration locale, de promouvoir des politiques durables et d'améliorer l'accès des citoyens aux services ainsi que leur implication dans les décisions publiques.

- **Ukraine**

Suite à la Conférence sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'Ukraine (10 septembre 2012 à Kyiv), les projets qui n'ont pas encore fait l'objet d'un financement ont été soumis à des donateurs intéressés.

Ainsi, le 5 février 2013 à Kyiv, Natalya Romanova (Ukraine, GILD), Présidente de la Chambre des Régions, a participé à la réunion du Comité de direction des projets sur la démocratie locale menés par le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale et a présenté aux différents acteurs locaux et donateurs le projet du Congrès qui porte sur le renforcement des capacités des élus locaux et régionaux et l'amélioration de la gouvernance locale dans le pays.

Le projet du Congrès sera développé dans les prochains mois et adapté à la lumière des recommandations du rapport sur la démocratie locale et régionale en Ukraine actuellement en cours d'élaboration.

- ii. **Activités du Conseil de l'Europe pour le développement et la consolidation de la stabilité démocratique**

- **Belarus**

Le Congrès a inscrit un projet dans les activités que le Conseil de l'Europe développe avec le Bélarus. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les autorités nationales, les collectivités locales et la société civile du Bélarus à la Charte européenne de l'autonomie locale, de partager les expériences européennes sur la mise en œuvre de la Charte et d'établir une analyse de la conformité de la législation et des projets de législation du Bélarus avec les normes du Conseil de l'Europe en matière de démocratie locale. Les activités proposées seront discutées avec les autorités du Bélarus au printemps 2013.

- **Kosovo***

Le Congrès a élaboré un projet visant à sensibiliser les autorités et les élus locaux aux questions de la décentralisation et du rôle des élus locaux dans le but de renforcer les valeurs démocratiques et la gouvernance au Kosovo*. Ce projet a été inclus dans l'Aperçu des activités de coopération au Kosovo*. Des discussions avec les différents acteurs seront entreprises en 2013.

- iii. **Coopération avec les régions voisines du Conseil de l'Europe**

Les propositions du Congrès s'inscrivent dans le cadre de la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Elles répondent à une demande des pays concernés.

Le 19 février 2013, le Président du Congrès a adressé une lettre au Président des Délégués des Ministres, l'informant des activités menées par le Congrès au Maroc et en Tunisie et du projet du Congrès d'élaborer un « Statut de partenaire pour la démocratie locale » (Résolution 343(2012)).

- **Maroc**

Le Congrès poursuit la coopération avec les autorités marocaines, en particulier dans la perspective de la nouvelle organisation territoriale du pays qui devrait intervenir en 2013, le Conseil de gouvernement venant d'adopter un projet de loi fixant les principes de délimitation des circonscriptions territoriales des collectivités.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo*.

Suite à la présentation en juillet 2012 de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) aux maires de plusieurs collectivités locales marocaines, sept villes marocaines se sont inscrites et ont organisé des initiatives diverses avec la participation des citoyens. Des contacts seront pris pour une participation encore plus importante à l'édition 2013 de la Semaine.

- **Tunisie**

Le Congrès a poursuivi ses contacts avec les autorités tunisiennes dans le cadre de l'aide institutionnelle du Conseil de l'Europe. Il a participé à plusieurs réunions de consultation entre les représentants de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de la Tunisie et de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), en particulier sur le projet de Chapitre 6 sur les pouvoirs locaux. Les commentaires des représentants du Congrès lors de ces échanges ont été adressés par écrit à Imed Hammami, Président de la Commission constituante des collectivités publiques régionales et locales de l'ANC.

Les 13 et 14 décembre 2013, le Congrès a participé à une visite de contact sur la démocratie locale en Tunisie organisée conjointement avec la Direction de la gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe. La délégation était présidée par Marie-Madeleine Mialot-Muller, (France, SOC).

Cette visite a été organisée dans la perspective de nouveaux projets de coopération et d'une étude sur la situation de la démocratie locale et régionale en Tunisie. La délégation a rencontré la majeure partie des acteurs et partenaires potentiels - le Président Hammami de l'ANC, divers ministères, des présidents des délégations spéciales, des représentants de la société civile et de la communauté internationale à Tunis.

A la suite de cette visite, une réunion de travail a été organisée, à Bruxelles le 21 décembre 2012, avec la participation de Néjl Baccouche, Professeur de Droit à l'Université de Sfax (Tunisie) et Christian Behrendt, Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège (Belgique) qui ont été chargés de préparer d'ici la fin mai 2013 une étude sur la situation de la démocratie locale et régionale en Tunisie ainsi que des recommandations. Cette étude servira de base au développement d'activités de coopération conjointes en Tunisie du Congrès et du Centre d'expertise.

Les événements de ce début d'année en Tunisie n'ont pas permis de reprendre contact notamment avec l'Assemblée Nationale Constitutive pour donner suite à leur demande d'organiser un séminaire sur les systèmes électoraux locaux et régionaux, dans le cadre de la préparation du projet de loi électorale.

ANNEXES

Annexe I

« Post-monitoring et post-observation des élections du Congrès : développer le dialogue politique »

Résolution 353 (2013)¹

Préambule

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est une institution unique en Europe, chargée de promouvoir la démocratie locale et régionale en menant des activités de suivi et en observant les scrutins territoriaux dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces compétences statutaires du Congrès sont à la base d'autres activités parmi lesquelles le dialogue et la coopération avec les gouvernements nationaux et le secteur intergouvernemental, ainsi que les programmes et activités de coopération technique.

Concrètement, le Congrès évalue la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale au moyen de visites dans les Etats membres et organise des missions d'observation des élections de grande qualité conformes aux normes internationales reconnues. Ces deux types d'activités reposent sur des lignes directrices adoptées par le Congrès² afin de garantir un haut niveau de professionnalisme, la transparence, la comparabilité et le dialogue.

Soucieux de gagner en impact et en efficacité, le Congrès souhaite prolonger son action au-delà de l'adoption de recommandations et de résolutions, pour poursuivre le dialogue politique avec les autorités nationales et d'autres acteurs nationaux associés aux activités de suivi et d'observation des élections, l'objectif étant d'améliorer la mise en œuvre des textes adoptés.

Dans cette perspective, le Congrès adopte la résolution suivante, relative au développement du dialogue politique post-suivi/post-observation des élections.

Les activités relevant du dialogue politique post-suivi/post-observation des élections seront menées sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires.

1. Se référant :

a. à sa Résolution 31 (1996) et à la Résolution statutaire Res(2011)2 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui rappelle que le Congrès prépare régulièrement des rapports – pays par pays – sur la situation de la démocratie locale et régionale dans tous les Etats membres ainsi que dans les Etats candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe, et veille, en particulier, à la mise en œuvre effective des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. La même résolution statutaire ajoute que le Congrès prépare aussi des rapports et des recommandations suite à l'observation d'élections locales et/ou régionales ;

b. à la Résolution statutaire CM/Res(2011)2, qui précise que les recommandations et les avis du Congrès sont adressés, selon le cas, à l'Assemblée parlementaire et/ou au Comité des Ministres, ainsi qu'aux organisations et institutions européennes et internationales. Les résolutions et autres textes adoptés qui n'impliquent pas une éventuelle action de la part de l'Assemblée et/ou du Comité des Ministres sont communiqués à ceux-ci pour information ;

¹ Discussion et adoption par le Congrès le 20 mars 2013, 2e séance (voir le document [CG\(24\)7](#) exposé des motifs), rapporteur : Jean-Marie Belliard, France (R, PPE/CCE).

² [Résolution 306 \(2010\)](#) sur « Observation des élections locales et régionales – stratégie et règles du Congrès »
[Résolution 307 \(2010\) révisée](#) sur « Modalités de suivi des obligations et des engagements contractés par les Etats membres du Conseil de l'Europe au titre de leur ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE no 122) »

c. à sa Résolution 307 (2010) révisée, dans laquelle il souligne l'importance pour le Conseil de l'Europe d'assurer le plein respect des engagements contractés par tous ses Etats membres ;

d. à sa Résolution 306 (2010), qui insiste sur l'importance de l'observation des élections locales et régionales et sur sa complémentarité avec le processus de suivi politique de la Charte européenne de l'autonomie locale, qui constitue la clé de voûte de la démocratie locale en Europe. Cette résolution met en avant le rôle spécifique des élus locaux et régionaux en tant qu'observateurs des scrutins territoriaux, qui contribue à la légitimité et à la crédibilité du processus électoral au niveau local et régional ;

e. aux priorités pour 2012-2013 proposées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et ayant reçu l'aval du Comité des Ministres³, qui soulignent la nécessité d'améliorer la cohérence et l'efficacité du monitoring, de manière à mieux intégrer les résultats des exercices de monitoring dans le programme d'activités ;

2. Le Congrès :

a. contribue, à l'échelon local et régional, aux buts fondamentaux du Conseil de l'Europe, pour faire progresser la démocratie sur notre continent ;

b. souligne que les recommandations qu'il adresse au Comité des Ministres à la suite de ses visites de suivi et de ses missions d'observation des élections ne peuvent pas être efficaces si elles ne sont pas mises en œuvre par les autorités de l'Etat membre que le texte concerne ;

c. considère que son dialogue politique avec les autorités nationales, dans le cadre du processus de suivi, devrait se poursuivre après l'adoption d'une recommandation, sous la forme d'un dialogue post-suivi ; celui-ci permettrait de discuter – avec les autorités – d'une feuille de route destinée à améliorer la démocratie locale et régionale conformément aux recommandations adressées aux autorités nationales par le Comité des Ministres ;

d. discute, au sein de sa Commission de suivi, des recommandations issues des missions d'observation des élections locales et régionales, et tient ainsi compte de la complémentarité susmentionnée entre activités de suivi et activités d'observation des élections ;

e. se tient prêt, à la demande des autorités nationales, à tenir des échanges de vues politiques sur la Charte européenne de l'autonomie locale avec les autorités nationales et tous les acteurs du processus de suivi, afin de s'accorder sur une feuille de route permettant d'appliquer les recommandations du Congrès ;

f. est prêt à entamer, à la demande conjointe du Congrès et des autorités nationales, un dialogue consécutif à l'observation d'élections, avec les autorités nationales et tous les acteurs du processus électoral, afin de s'accorder sur une feuille de route permettant d'appliquer les recommandations issues des missions d'observation des élections ;

g. collabore, sur la base des feuilles de route définies, avec les services concernés du Conseil de l'Europe menant des activités de coopération, dans le but de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration des plans d'action ou des programmes de coopération ;

h. confirme sa volonté de continuer de contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des activités de coopération du Conseil de l'Europe avec les Etats membres soucieux de l'utilité et de l'efficacité de l'ensemble du processus. Il met à disposition ses capacités organisationnelles, leur financement provenant principalement de sources externes, pour la conduite de projets visant à promouvoir et améliorer la démocratie locale et régionale ainsi que pour les activités soutenues par des Etats membres et/ou d'autres donateurs, en particulier l'Union européenne ;

³ Documents CM(2011)48 rev et [CM/Del/Dec\(2011\)1112/1.6](#)

i. assure, dans le cadre des objectifs définis dans la réforme du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe⁴, un suivi régulier de la mise en œuvre de ses recommandations, afin de garantir l'efficacité et l'impact de ses activités de suivi et de ses activités d'observation des élections.

Annexe

Règlement fixant les modalités du dialogue politique consécutif au suivi ou à l'observation des élections par le Congrès, en application de la Résolution 353 (2013)

En application de la Résolution 353 (2013), le présent règlement a pour but de définir les modalités d'organisation du dialogue politique post-suivi et post-observation des élections avec tous les niveaux de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, aux fins d'atteindre l'objectif visé dans la résolution susmentionnée, à savoir poursuivre un dialogue politique avec les autorités nationales des Etats membres en vue de la mise en œuvre des recommandations du Congrès adressées aux autorités.

1. Le dialogue post-suivi

1.1 La procédure post-suivi peut être engagée à la demande conjointe du Congrès et des autorités nationales auxquelles le Comité des Ministres a adressé une recommandation du Congrès relative à la démocratie locale et régionale. Elle se déroule en cinq phases après l'adoption de la recommandation par le Comité des Ministres :

- a) un échange de vues avec le Représentant permanent de l'Etat concerné auprès du Conseil de l'Europe ;
- b) un échange politique avec les autorités nationales et d'autres acteurs concernés, destiné à identifier les priorités établies dans la recommandation adoptée ;
- c) l'élaboration d'une feuille de route par la délégation du Congrès, en coopération avec les autorités nationales ; l'objectif est de définir les principales dispositions à prendre pour appliquer les recommandations ;
- d) un dialogue politique avec les autorités nationales, qui doit permettre de s'accorder sur une feuille de route ;
- e) sur la base de la feuille de route sera établi, s'il y a lieu, un plan d'action ou un programme d'assistance, en coopération avec les autres services concernés du Conseil de l'Europe.

1.2 Composition de la délégation

La délégation peut comprendre les rapporteurs chargés du suivi, le Président de la Commission de suivi ou, si ces personnes ne sont pas disponibles, tout membre du Congrès ayant une connaissance particulière du pays en question. Dans ce dernier cas s'appliquent les critères figurant dans la Résolution 307(2010) révisée.

2. Le dialogue post-observation des élections

2.1. La procédure post-observation des élections peut être engagée à la demande des autorités nationales auxquelles le Comité des Ministres a adressé une recommandation du Congrès relative à l'observation d'élections locales ou régionales. Elle comprend les phases suivantes :

- a) un échange de vues avec le Représentant permanent de l'Etat concerné auprès du Conseil de l'Europe ;
- b) un échange politique avec les autorités nationales et d'autres acteurs concernés, en vue d'identifier les priorités énoncées dans la recommandation adoptée ;

⁴ Discours DD(2010)22rev prononcé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe le 20 janvier 2010 lors de la 1075e réunion des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe

- c) l'élaboration d'une feuille de route par la délégation du Congrès, en coopération avec les autorités nationales et d'autres acteurs concernés ; l'objectif est de décider des grandes étapes nécessaires à la mise en œuvre des recommandations ;
- d) un dialogue politique avec les autorités nationales, qui doit permettre de s'accorder sur une feuille de route ;
- e) sur la base de la feuille de route sera établi, s'il y a lieu, un plan d'action ou un programme de coopération, en association avec les autres services concernés du Conseil de l'Europe.

2.2. Composition de la délégation

La délégation peut comprendre le chef de délégation/rapporteur ou, si cette ou ces personnes ne sont pas disponibles, tout membre de la mission d'observation des élections du Congrès et le rapporteur de la Commission de suivi chargé du pays en question.

Annexe II

CG(24)OJ1PROV

(dernière mise à jour : 18 mars 2013)

24^e Session du Congrès

Strasbourg, Palais de l'Europe

19-21 mars 2013

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
REUNION PUBLIQUE**

**THEME POUR 2013 :
L'EUROPE EN CRISE – LES DEFIS
DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE**

L'attention des membres est attirée sur les points suivants :

- **Délais pour la soumission des candidatures :**
Election d'un(e) vice-président(e) par la Commission des questions d'actualité et par la Commission de la gouvernance : au plus tard à **18h00 le 18 mars** (au plus tard à 18h00 la veille de l'ouverture de la réunion de commission)
- Les votes sur les textes en hémicycle et en salle 1 se feront par mode électronique. Les boîtiers seront à retirer à l'entrée des salles au moment de la signature des registres. []
- L'accès à l'hémicycle est strictement réservé aux personnes munies d'un badge spécifique identifiable par le symbole de l'hémicycle. Le placement en hémicycle et en salle 1 se fait selon les plans disponibles à l'entrée des salles.
- Délais de dépôt des questions écrites pour réponse orale (bureau 1081) : chaque membre doit se limiter à une question au Secrétaire Général (délai : **lundi 18 mars à 15h00**), une question au Premier Adjoint au Ministre du Développement Régional et de l'Infrastructure de la Géorgie (délai : **lundi 18 mars à 10h00**), une question à la Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie (délai : **mardi 19 mars à 10h00**) et une question à la Présidence du Comité des Ministres (délai : **mercredi 20 mars à 10h00**).
- Conditions et délais de dépôt des amendements (bureau 1081) : au plus tard à **10h00**, la veille du jour où le débat est ouvert sur les textes auxquels ils se réfèrent, sauf pour les textes qui seront discutés le mardi 19 mars pour lesquels le délai est fixé à **16h00, lundi 18 mars**. Les amendements doivent être signés par 5 délégué(e)s issus d'au moins deux délégations pour les textes débattus en séance plénière ou en chambres. Chaque amendement doit préciser le nom du/de la délégué(e) qui le présentera.
- Inscription des orateurs aux débats : les fiches d'inscription aux débats, à disposition devant l'hémicycle, sont à remettre au Service de la Séance devant la table de la Présidence.
- **Bureau des finances:** bureau 1040.
- **Service de la Séance** pour toutes autres questions : bureau 1081.

Lundi 18 mars 2013 (veille de la session)

Réunions des Bureaux

9h30 - 10h30, Salle 6	Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux
9h30 - 10h30, Salle 7	Bureau de la Chambre des régions
10h30 - 12h30 et 14h00 - 16h00, Salle 8	Bureau du Congrès

Séminaire sur les missions d'observation d'élections et de monitoring

13h30 - 16h00

Salle 1	Séminaire ouvert aux membres du Congrès, aux Secrétaires de délégations et aux conseillers
---------	--

Réunions des groupes politiques

16h30 - 18h30

Salle 6	Groupe des Conservateurs et Réformistes européens (CRE)
Salle 9	Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès (PPE/CCE)
Salle 10	Groupe Indépendant, Libéral et Démocratique (GILD)
Salle 11	Groupe Socialiste (SOC)

Mardi 19 mars 2013

Réunions des commissions

8h30 - 10h45

Salle 6	Commission des questions d'actualité (vote en salle 7)
Salle 8	Commission de la gouvernance (vote en salle 9)

Mardi 19 mars 2013

11h00 -12h30, Hémicycle

Séance plénière

11h00	Ouverture de la 24^e Session du Congrès par le Président du Congrès Herwig VAN STAA, Autriche (R, PPE/CCE)
	Vérification des pouvoirs des nouveaux membres [CG(24)2] (RES) Présentation par les rapporteurs : Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE) et Ludmila SFIRLOAGA, Roumanie (R, SOC) Débat et vote <i>délai de dépôt des amendements : 16h00 lundi 18 mars</i>
	Adoption du projet d'ordre du jour de la session [CG(24)OJ1PROV] Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 23^e Session (18 octobre 2012) [CG(23)PV3]
	Adoption de la composition des commissions du Congrès [CG(24)3]
	Communication du Président du Congrès Débat
	Allocution de Thorbjørn JAGLAND Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Réponse orale aux questions écrites <i>Délai pour le dépôt des questions écrites : lundi 18 mars 2013 à 15h00</i>
12h30	Suspension de la séance
À l'issue de la séance	ÉVÉNEMENT : Inauguration de l'exposition sur "Les paroisses de l'Andorre: terre, pays, Etat" de la Représentation Permanente de l'Andorre Foyer de l'hémicycle

Mardi 19 mars 2013

14h30 -18h30, Hémicycle

Séance plénière

14h30



Démocratie locale et régionale en Géorgie [CG(24)10PROV] (REC)

Pour information : **Rapport sur la mission d'enquête en Géorgie du 27 au 28 février 2013** [CG(24)11]

Présentation par les rapporteurs :

Nigel MERMAGEN, Royaume Uni (L, GILD) et Helena PIHLAJASAARI, Finlande (R, SOC)

Débat et vote

délaï de dépôt des amendements : 16h00 lundi 18 mars

Allocution de Tengiz SHERGELASHVILI, Premier Adjoint au Ministre du Développement Régional et de l'Infrastructure de la Géorgie

Réponse orale aux questions écrites

Délaï pour le dépôt des questions écrites : lundi 18 mars à 10h00



Le budget et les ressources du Congrès en 2014-2015 [CG(24)5PROV] (REC)

Présentation par les rapporteurs : Jean-Claude FRECON, France (L, SOC) et Svetlana ORLOVA, Fédération de Russie (R, PPE/CCE)

Débat et vote

délaï de dépôt des amendements : 16h00 lundi 18 mars



Démocratie locale et régionale en Espagne [CG(24)6PROV] (REC)

Présentation par les rapporteurs :

Marc COOLS, Belgique (L, GILD) et Leen VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC)

Débat et vote

délaï de dépôt des amendements : 16h00 lundi 18 mars



Démocratie locale et régionale en Italie [CG(24)8PROV] (REC)

Présentation par les rapporteurs :

Knud ANDERSEN, Danemark (R, GILD) et Marina BESPALOVA, Fédération de Russie (L, PPE/CCE)

Débat et vote

délaï de dépôt des amendements : 16h00 lundi 18 mars

Développer la participation active des citoyens

- **Pour une authentique démocratie partagée**

Allocutions de :

Blanca SOLANS GARCIA, Directrice Générale pour la participation citoyenne, les activités extérieures et la coopération, Gouvernement d'Aragón, Espagne

Katharina WALLENBORG, Conseillère municipale en charge de la démocratie et de l'égalité, Huddinge (« ville 12 étoiles »), Suède

Débat

- **De nouvelles formes de participation démocratique pour des citoyens engagés**

Allocutions de :

Joe IRVIN, Directeur Exécutif de NAVCA (Association nationale pour l'action bénévole et communautaire), Royaume-Uni

Fionn GREIG, travailleur de jeunesse, participant au stage de formation de longue durée du projet « Enter! », Royaume-Uni

Débat

18h30

Fin de la séance

À l'issue de la séance

ÉVÉNEMENT :

Réception et événement musical pour le lancement d'une exposition sur les XXVII^{es} Olympiades universitaires d'été à Kazan, Tatarstan (Fédération de Russie)

Foyer de l'hémicycle

Mercredi 20 mars 2013

Chambre des régions

9h00 -12h00, Hémicycle

9h00	Ouverture par la Présidente de la Chambre Nataliya ROMANOVA, Ukraine (GILD)
	Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre [CPR(24)OJ1PROV]
	Communication de la Présidente de la Chambre [CPR(24)1]
	Table ronde sur: "Régionalisation et décentralisation en Europe dans un contexte de crise économique" Introduction par: Herwig VAN STAA, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Autriche (R, PPE/CCE) Ulrike GUEROT, Directrice du Bureau de Berlin du Conseil européen des relations étrangères, Allemagne Allocutions de: Michèle SABBAN, Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe, France Françoise DUPUIS, Présidente de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales Européennes (CALRE), Belgique Jean-Marie BELLIARD Président de la Commission de la Coopération transfrontalière et décentralisée du Conseil régional d'Alsace, France Bruno MARZIANO, Membre de l'Assemblée régionale de Sicile, Italie Marie-Madeleine MIALOT MULLER, Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre, rapporteur du Congrès sur la régionalisation, France
12h00	Clôture par la Présidente de la Chambre

Mercredi 20 mars 2013

Chambre des pouvoirs locaux

9h00 - 12h00, Salle 1

9h00	Ouverture par le Président de la Chambre Jean-Claude FRECON, France (SOC)
	Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre [CPL(24)OJ1PROV]
	Communication du Président de la Chambre [CPL(24)1]
	Elections locales partielles en Arménie [CPL(24)2PROV] (RES et REC) Présentation par le rapporteur: Henry FERAL, France (L, PPE/CCE) Intervention de Brian MEANEY, au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation Débat et vote <i>délai de dépôt des amendements : 10h00 mardi 19 mars</i>
	Elections locales en Bosnie-Herzégovine [CPL(24)3PROV] (RES et REC) Présentation par la rapporteure: Amy KOOPMANSCHAP, Pays-Bas (L, SOC) Intervention d'Uno SILBERG, au nom des membres du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation Débat et vote <i>délai de dépôt des amendements : 10h00 mardi 19 mars</i>
	Villes intelligentes : les nouvelles technologies au service de la démocratie Allocutions de: Raimond TAMM, maire adjoint de la ville de Tartu, Estonie Ilmar REEPALU, Maire de la Ville de Malmö, Suède Débat
12h00	Clôture par le Président de la Chambre
12h30	ÉVÉNEMENT : « Sourire – une vraie valeur de la vie » la délégation de la République de Moldova présente une exposition de caricatures des présidents de délégations du Congrès Hall d'entrée du Palais

Mercredi 20 mars 2013

14h30 – 19.00, Hémicycle

Séance plénière

14h30	<p>La Russie et le Conseil de l'Europe : construire ensemble une Europe de démocratie de de prospérité</p> <p>Allocution de Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie</p> <p>Réponse orale aux questions écrites</p> <p><i>Délai pour le dépôt des questions écrites : mardi 19 mars à 10h00</i></p>
	<p>Post-monitoring et post-observation des élections du Congrès : Développer le dialogue politique [CG(24)7PROV] (RES)</p> <p>Présentation par le rapporteur : Jean-Marie BELLIARD, France (R, EPP/CCE)</p> <p>Débat et vote <i>délai de dépôt des amendements : 10h00 mardi 19 mars</i></p>
	<p>La situation des élus locaux et régionaux en Turquie [CG(24)17](DEC)</p> <p>Débat</p>
	<p>La lutte contre l'exclusion sociale</p> <p>Allocutions de :</p> <p>Maria ANDRIKOPOULOU-ROUVALI, Maire adjointe de Patras, Grèce</p> <p>Damien EGAN, Conseiller à la stratégie et à la communication, Conseil municipal de Lewisham, Royaume-Uni</p> <p>Bernard MULLER, Maire de Commercy, France</p> <p>Débat</p> <p>Lancement de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms <i>[voir programme séparé]</i></p>
	<p>Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès du 19 mars 2013 [CG(24)PV1am] et [CG(24)PV1pm]</p>
	<p>Remise de la médaille du Congrès aux membres honoraires</p> <p>Valery KADOKHOV, Fédération de Russie, ancien membre du Congrès</p> <p>Fabio PELLEGRINI, Italie, ancien Vice-Président du Congrès</p> <p>Keith WHITMORE, Royaume-Uni, ancien Président du Congrès</p>
19h00	<p>Fin de la séance</p>
20h00	<p>ÉVÉNEMENT : <i>Réception offerte par la Ville de Strasbourg et le Conseil Général du Bas-Rhin, à l'Hôtel de Ville, Place Broglie (départ des navettes en direction de l'Hôtel de Ville : 19h30 et 19h45)</i></p>

Jeudi 21 mars 2013

Réunion du Bureau

8h30 - 9h15, Salle 8

Bureau du Congrès

Jeudi 21 mars 2012

9h30 - 12h00, Hémicycle

Séance plénière9h30 **Adoption formelle des textes approuvés par les chambres [CG(24)9]****Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès et des chambres**
du 20 mars 2013 [CG(24)PV2] [CPL(24)PV1] [CPR(24)PV1]**Présidence de l'Andorre du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe**
(novembre 2012 – mai 2013)

Allocution de Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre

Réponse orale aux questions écrites*Délaï pour le dépôt des questions écrites : mercredi 20 mars à 10h00***Promouvoir l'éthique, prévenir la corruption**

Allocutions de :

Marin MRČELA, Président du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe

Jean-Pierre GUIZ, Président d'ANTICOR, Association d'élus et de citoyens contre la corruption, France

Petra KNEUER, Directrice des Investigations de l'Office européen de lutte antifraude de la Commission européenne (OLAF)

Sir Alan MEALE, Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Débat12h00 **Clôture de la 24e Session par le Président du Congrès**

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La voix des villes et des régions en Europe

Le Congrès est une assemblée politique composée de 636 élus - maires, gouverneurs, conseillers, etc. - représentant plus de 200 000 collectivités territoriales dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il agit comme porte-parole des élus locaux et régionaux en Europe.*

Le Congrès promeut la décentralisation par le transfert de compétences politiques et de moyens financiers aux villes et aux régions.

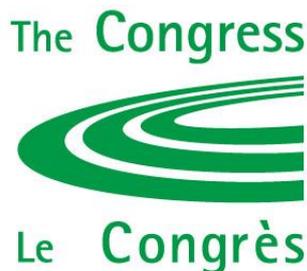
- *Il s'assure que les décisions politiques sont prises au plus près des citoyens.*

Le Congrès garantit la participation citoyenne et favorise une perception positive des identités locales.

- *Il milite pour une démocratie de terrain vivante dans un monde de plus en plus globalisé.*

Le Congrès renforce la démocratie territoriale grâce au suivi permanent de la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale, et grâce à l'observation des élections locales et régionales et à ses recommandations aux gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il défend l'autonomie territoriale, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local.*



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Avenue de l'Europe – 67075 Strasbourg Cedex France

Tel : + 33 (0)3 88 41 21 10 – congress.web@coe.int – www.coe.int/congress